

02 Question de Mme Kattrin Jadin à la ministre des PME, des Indépendants, de l'Agriculture et de la Politique scientifique sur "la création des Magasins du Peuple"

02.01 **Kattrin Jadin** (MR): La FGTB de Liège-Huy- Waremme est en train de créer, en collaboration avec le PS et la FMSS, des « Magasins du Peuple ». Il s'agit de proposer des produits de première nécessité à des prix concurrentiels en diminuant au maximum le nombre d'intermédiaires et en centralisant la gestion des stocks.

On annonce un différentiel de 20 % pour les acheteurs et des réductions supplémentaires pour les affiliés de la FMSS, de la FGTB et du parti socialiste. Les premières boutiques ouvriront bientôt à Blégny, Cheratte, Lixhe et Ougrée.

Est-il concevable qu'un parti politique se mette à faire du commerce? Les règles de concurrence sont-elles respectées? Quelles seront les conditions de vente et quel sera le statut du personnel?

02.02 **Sabine Laruelle**, ministre: Les coopératives à finalité sociale ont été imaginées afin de permettre aux ASBL de faire des actes de commerce. Les bénéfices éventuels sont utilisés pour promouvoir le but social.

Le projet que vous évoquez a déjà été mis sur pied sous forme d'une société coopérative à finalité sociale constituée par trois ASBL, sans qu'aucun parti politique ne soit mentionné. Dans le cas qui nous occupe, la finalité sociale est de favoriser l'émergence d'un tissu commercial de proximité et le développement d'un réseau social et humain local.

Il ne semble pas y avoir, pour l'instant, de position dominante ou d'abus de position dominante, ni d'atteinte aux règles relatives aux usages honnêtes entre commerçants.

Si un parti politique faisait partie de ce type de société, il faudrait éventuellement vérifier si ce type de société n'est pas en contradiction avec la loi sur le financement des partis et des campagnes électorales.

En ce qui concerne les réductions opérées sur la base de l'appartenance à un certain parti politique, je vais interpeller le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.

Des règles s'appliquent également en fonction des produits mis en vente (si l'on vend des vêtements, il faut respecter les périodes de pré-soldes, etc.).

02.03 **Kattrin Jadin** (MR): Interpeller le Centre pour l'égalité des chances me paraît une excellente idée.

L'incident est clos.